



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

Règlement concours national ANAA Foals à orientation sport 2011

I- Organisation :

L'ANAA organise, avec la participation des Haras Nationaux, un concours d'élevage de foals en coordination avec des associations locales ou régionales agréées par la race et les Haras Nationaux. Le concours national aura lieu lors de la Grande Semaine de Pompadour du 14 au 18 Septembre 2011.

Renseignements :
ANAA
Centre de Valorisation
64520 SAMES
06 89 38 94 87 / 06 32 80 14 26

II- Conditions d'admission au concours :

L'accès au concours, que l'ANAA organise, est réservé aux sujets inscrits au Programme d'Elevage de la race.

Ainsi peuvent participer au concours, tout foal AA, AC et DSAA, inscrit au Programme d'Elevage. Les propriétaires ou leurs représentants, doivent tenir à disposition de l'organisateur les pièces permettant de vérifier le respect des conditions d'admission et être à jour de l'identification (puce électronique).

Pour pouvoir participer au concours national, les foals devront être impérativement qualifiés à un concours régional ou à un concours local ou pour les foals « hors berceau » avoir été qualifiés lors d'un rassemblement spécifique.

Les poulains issus d'une mère autre que AA ou AACR ou âgée de plus de 18 ans pourront être également sélectionnés lors des concours locaux ou lors d'un rassemblement spécifique.

La barre de qualification a été fixée à partir de la note de 6.50 /10.

Tout cheval ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 6,50/ 10, à un des concours de sélection cités précédemment, est automatiquement qualifié au concours national, dans la mesure des places disponibles.

III- Engagements :

Pour les niveaux local et régional, l'engagement sera effectué 15 jours impérativement avant la date du concours :

Soit auprès de l'association organisatrice

Soit auprès du Haras National dont dépend l'éleveur,

(La fiche d'engagement peut être téléchargée sur le site des Haras Nationaux)

Soit sur le site www.francechevaldesport.fr.

Pour les rassemblements spécifiques (chevaux nés hors berceau), le bulletin d'engagement sera à demander auprès de l'organisateur et renvoyer 15 jours impérativement avant la date de présentation.

Pour le concours national, l'engagement se fera auprès de l'ANAA avant le 26 Août 2011 par courrier accompagné du chèque d'engagement de 50 € à l'ordre de l'ANAA. Toute inscription incomplète ou arrivant après la date de clôture (cachet de la poste faisant foi) ne pourra être prise en compte.



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

IV- Déroulement des épreuves :

a- Jury

La désignation du jury est de la responsabilité de l'organisateur pour les concours locaux et régionaux et de l'ANAA pour le concours national. Un représentant des Haras Nationaux devra être présent dans chacun des jurys.

Le jury note les quatre sections séparément et classe les foals en fonction de leurs notes. Les membres du jury et leurs apparentés ne peuvent pas présenter d'animaux dans les épreuves où ils officient.

b- Epreuves :

Les foals seront présentés en quatre sections :

- femelles AA et AC
- femelles DSAA
- mâles AA et AC
- mâles DSAA

dans l'ordre d'âge, du plus jeune au plus âgé.

Les foals seront vus au modèle de profil, de dos et de face au pas, puis lâchés pour le jugement des allures au trot et au galop.

Les poulains devront être tenus en longe en dehors de la présentation.

Une remise de prix sera faite à l'issue de l'épreuve.

c- Notation :

La note globale est répartie comme suit :

- 70% conformation
- 20% allures
- 10% type

Un protocole de notation sera remis à chaque propriétaire.

d- Dotations :

Les primes seront versées sur subvention des Haras Nationaux.

Des « surprimes » peuvent être attribuées par les associations locales ou régionales aux éleveurs adhérents de ladite association.

Des « surprimes » peuvent être attribuées au niveau national par l'ANAA aux éleveurs adhérents à l'Association. La répartition de ces primes se fera selon la formule « 1 prime pour 3 chevaux ».

V- Conditions spécifiques :

Tous les foals devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, et être accompagnés du document d'accompagnement de leur mère

Les chevaux seront toilettés et présentés par des personnes en tenue d'équitation ou chemise blanche et pantalon sombre.

Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.

Le non respect de ces conditions peut entraîner l'exclusion du participant par le Président de Jury.